C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION N° 0009/D/CIMA/CRCA/PDT/2021
PORTANT BLAME A MONSIEUR AMADOU HIMA SOULEY PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE NIGERIENNE D'ASSURANCES ET REASSURANCE LEYMA (SNAR LEYMA) BP 426 (REPUBLIQUE DU NIGER)

LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA), réunie en sa 102e session ordinaire du 03 au 08 mai 2021 par visioconférence ;

Vu le Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats Africains, notamment en son article 17 ;

Vu le code des assurances des Etats membres de la CIMA, notamment en ses articles 311 et 312 ;

Considérant le paiement non diligent des sinistres, caractérisé notamment par le fractionnement des paiements et le non respect des délais réglementaires,

Considérant que ce manquement grave aux obligations contractuelles est de nature à causer des préjudices aux assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances,

Après audition des dirigeants de la société en présence du Représentant du Ministre des assurances de la République du Niger.

DECIDE:

Article 1er : Il est infligé un blâme à **Monsieur Amadou HIMA SOULEY**, Président du Conseil d'administration de la Société Nigérienne d'Assurances et de Réassurance Leyma (SNAR LEYMA).

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Conférence, au Journal Officiel et/ou dans un journal d'annonces légales de la République du Niger.

Fait à Libreville le 12 MAI 2021

Pour la Commission
Le Président

Commission Régionale de Contrôle des Assurances
Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
Le Président de la C.R.C.A

Mamadou SY

Ont délibéré :
Monsieur Mamadou SY
Monsieur Valentin MAYERE-YOLONGUERE
Monsieur Alexandre YOKA-GALLOY
Monsieur Issouf TRAORE
Monsieur Abdou NOMA
Monsieur Mamadou DEME
Monsieur Gabriel SIMTAGNA
Monsieur Karim DIARASSOUBA
Monsieur François TEMPE
Monsieur Habib THIAM
Monsieur Issoufou HAROU